

BUDGET ANNEXE

« GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2022

SOMMAIRE

1. Présentation générale du compte administratif du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	4
2.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	4
2.2 Le résultat de clôture du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	5
2.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	6
2.4 La dette du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	7
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	8
3.1 Le volume des autorisations de programme	8
3.2 L'avancement des autorisations de programme	9
4. La section d'exploitation du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	10
4.1 Les recettes d'exploitation du compte administratif	10
4.2 Les dépenses d'exploitation du compte administratif	11
5. La section d'investissement du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	12
5.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	12
5.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	13

1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

La compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » est définie par les compétences citées aux 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

2.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2022 se déclinent comme suit :

- ✓ **En section d'exploitation:**
 - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **21%** et correspond à un total de **7 206 K€** et en recettes le taux d'exécution s'élève à **101%**, correspondant à un total de titre émis égal à **34 907 K€**;
 - Les dépenses réelles représentent **6 849 K€** et les recettes réelles **21 800 K€**.

- ✓ **En section d'investissement :**
 - Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à **20%** et correspond à un total de mandats émis de **3 382 K€** ;
 - Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à **15%** et correspond à un total de titres émis de **2 480 K€**.

2.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

En K€	Recettes 2022 (A)	Dépenses 2022 (B)	Section d'exécution 2022 C = A - B	Résultat reporté 2021 (D)	Résultat de clôture 2021 E = C + D	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2022 (F)	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2022 (G)	Résultat cumulé 2022 = E + F - G
Section de fonctionnement	21 803,09	7 205,82	14 597,27	13 104,42	27 701,69	0,00	0,00	27 701,69
Section d'investissement	2 480,23	1 679,40	800,83	1 702,59	-901,76	0,00	0,00	-901,76
Total Cumulé	24 283,32	8 885,22	15 398,10	14 807,01	26 799,93	0,00	0,00	26 799,93

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 est positif. L'excédent d'exploitation 2022 permet de couvrir le déficit d'investissement 2022. Ce résultat d'exploitation est principalement obtenu par plus forte réalisation des recettes réelles par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

Le déficit d'investissement de 901,76 k€ est largement couvert par l'excédent d'exploitation cumulé.

Le résultat positif de fonctionnement permettra ainsi de financer les projets d'investissements votés lors du programme d'action GEMAPI.

En K€	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	RESULTATS DE CLOTURE 2022
FONCTIONNEMENT / EXPLOITATION	13 104,42	0,00	14 597,27	27 701,69
INVESTISSEMENT	-1 702,59	-1 702,59	800,83	-901,76
TOTAL	11 401,83	-1 702,59	15 398,10	26 799,93

Dès lors, le budget annexe « GEMAPI » se clôture, en 2022, avec un solde maintenu en section de fonctionnement de **26,79 M€** par rapport à **11,40 M€** en 2021.

2.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette "n" / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2021	Total "voté" 2022	CA 2022	CA 2021/2022	
				en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	21 294,68	21 305,10	21 799,89	505,21	2%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	6 676,47	10 251,66	6 767,81	91,34	1%
Epargne de gestion courante (EBG)	14 618,21	11 053,44	15 032,08	413,87	3%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	69%	52%	69%		0%
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	27,24	0,00	0,00	-27,24	-100%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	0,00	10 039,62	0,04	0,04	n/a
Résultat exceptionnel large	27,24	-10 039,62	-0,04	-27,28	-100%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	14 645,45	1 013,82	15 032,04	386,59	3%
Taux d'épargne de gestion	69%	5%	69%		0%
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	94,00	89,56	81,39	-12,61	-13%
<i>Recettes réelles</i>	21 321,92	21 305,10	21 799,89	477,97	2%
<i>Dépenses réelles</i>	6 770,47	20 380,84	6 849,24	78,77	1%
Epargne brute (EBE)	14 551,45	924,26	14 950,65	399,20	3%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	68%	4%	69%		0%
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	78,49	69,25	65,95	-12,54	-16%
Fonds de roulement (001 + 002 + 1068)	998,92	14 858,77	14 858,77	13 859,85	1387%
Epargne nette (ENE)	14 472,96	855,01	14 884,70	411,74	3%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	68%	4%	68%		

Le taux d'épargne de gestion et brute se stabilisent à hauteur de 69%, s'expliquant par le volume plus important des recettes par rapport aux dépenses de gestion courante, soit respectivement 21 M€ contre 7 M€. Ainsi, cela permet de faire face à la montée en charge des EPAGES, qui exercent pour l'ensemble de ses membres, par transfert, un certain nombre de missions relevant de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, telle que définie à l'article L 211-7 du Code de l'environnement et notamment les études et les travaux d'entretien des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.

La capitalisation de ces résultats excédentaires devrait permettre de couvrir les frais de gestion relatifs à la compétence dévolue aux EPAGES et de financer les programmes d'investissements pluriannuels définis les

programmes d'action 2021-2024 par la délibération FBPA 007-9109/20/CM relative à l'Approbation du produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2021 et ce, sans avoir recours aux emprunts afin de ne pas détériorer la section d'investissement.

2.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe :

En k€	Stock de dette au 01/01/2022	Remboursement du capital de la dette en 2022	Intérêts de la dette en 2022	Emprunt nouveau 2022	Stock de dette au 31/12/2022
Volume	2 007,21	65,95	81,39	0	1 941,26

Entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, l'encours de la dette du budget annexe a diminué (-3%) et aucun emprunt n'a été souscrit en 2022 résultant d'une part, de la faible réalisation des dépenses d'investissement et, d'autre part, du résultat reporté en fonctionnement.

L'encours de dette s'élève au 31 décembre 2022 à 1 941,26 k€.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par la Métropole en matière de politique publique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Ainsi, les volumes d'AP et de CP en 2021 présentent une information majeure au pilotage de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

3.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Dans le cadre de la PPI relative au budget annexe « GEMAPI », le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation :

Libellé des 15 plus importantes opérations du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2022	Mandaté antérieur	mandaté 2022	Taux d'avancement 2022 en %
Bassin versant Huveaune	20 000 000,00 €	37 516,80 €	172 467,60 €	1%
Bassin versant EZE	12 000 000,00 €	- €	13 178,76 €	0%
Bassin versant TOULOUBRE	10 000 000,00 €	21 711,65 €	211 691,37 €	2%
Bassin versant CADIERE	7 000 000,00 €	31 794,00 €	398 753,85 €	6%
Bassin versant TRAVAUX D'URGENCE	7 000 000,00 €	758 788,01 €	- €	11%
Bassin versant AYGALADES	6 700 000,00 €	9 780,00 €	6 888,00 €	0%
Bassin versant ORPHELINS COTIERS	6 000 000,00 €	9 670,00 €	4 008,00 €	0%
Acquisitions foncières GEMAPI	6 000 000,00 €	22 758,00 €	477 927,11 €	8%
Bassin versant ORPHELINS DURANCE	5 000 000,00 €	111 155,34 €	71 945,47 €	4%
Bassin versant de L'ARC	5 000 000,00 €	- €	- €	0%
Bassin versant de BERRE	4 100 000,00 €	- €	- €	0%
Prévention des inondations 2012 - 2022	2 897 216,40 €	974 300,77 €	12 672,00 €	34%
J.O. 2024 GEMAPI	2 500 000,00 €	78 013,30 €	51 568,06 €	5%
Gestion des milieux aquatiques 2018 - 2022	2 202 563,34 €	621 284,71 €	22 260,00 €	29%
Bassin versant BOLMON	1 500 000,00 €	34 680,00 €	58 926,48 €	6%

Le stock initial d'Autorisations de Programme (AP) s'élève à 97 899 k€ et au cours de l'exercice 2022, le volume d'autorisation de programme a été augmenté de 1 500 k€ pour l'opération relative aux Jeux Olympiques 2024.

Les réalisations des opérations se répartissent de la manière suivante :

- ✓ 841 665 k€ de travaux relatifs aux bassins versant sur les sites de l'Huveaune, de l'Eze, de Touloubre, de la Cadière, Aygalades, Orphelins Cotiers et de Bolmon ;
- ✓ 477 927 k€ relatives aux acquisitions foncières ;
- ✓ 51 668 k€ de travaux pour les Jeux Olympiques 2024.

3.2 L'AVANCEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2022	Mandaté antérieur	mandaté 2022	Taux d'avancement 2022 en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	97 899 779,94	2 711 452,58	1 502 286,70	4%

Le taux d'avancement des autorisations de programme s'est établi à 4% en 2022. Ce taux relativement faible devrait par la suite augmenter compte tenu du déploiement du programme pluriannuel d'investissement dont l'objectif est de compléter et de consolider l'inventaire et le diagnostic des ouvrages GEMAPI afin de pouvoir répondre aux enjeux de la compétence GEMAPI, qui sont la prise compte du risque des inondations et de la qualité des milieux aquatiques.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2021	Total "voté" 2022	CA 2022	Taux d'exécution 2022	Evolution CA 2021/2022 en %
Recettes réelles	21 321,92	21 305,10	21 799,89	102%	2%
Recettes de gestion courante	21 294,68	21 305,10	21 799,89	102%	2%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	-	-	-		
731- Fiscalité locale	21 008,12	21 300,00	21 275,60	100%	1%
74 - Dotations et participations	278,55	-	471,74	-	69%
75 - Autres produits de gestion courante	0,51	-	45,38	-	8798%
013-Atténuation des charges	7,50	5,10	7,18	141%	-4%
Autres recettes de fonctionnement	27,24	0,00	0,00	-	-100%
76-Produits financiers	-	-	-	-	
77 - Produits exceptionnels	-	-	-	-	n/a
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires	27,24	0,00	0,00	-	
Recettes d'ordre	3,20	3,20	3,20		0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3,20	3,20	3,20		0%
043 - Opération ordre intérieur de la section	-	-	-		
Total recettes de fonctionnement	21 325,12	21 308,30	21 803,09	102%	2%
R 002 Résultat reporté ou anticipé	422,72	13 104,42	13 104,42		
Total des Recettes d'exploitation cumulées	21 747,84	34 412,71	34 907,51	101%	61%

Le montant total des recettes de fonctionnement s'établit à 34 907 k€, soit une évolution de 61% par rapport au compte administratif 2021. Cette situation résulte principalement du résultat reporté de 13 104 k€.

La principale recette du budget correspond au produit de la taxe GEMAPI votée à hauteur de 21 275 k€. Pour mémoire, l'augmentation du produit voté en 2021 a pour objectif de permettre de couvrir l'ensemble des dépenses liées à cette compétence avec notamment la mise en place du programme d'action GEMAPI 2021-2024.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2021	Total "voté" 2022	CA 2022	Taux d'exécution 2022	Evolution CA 2021/2022 en %
Dépenses réelles	6 769,29	20 419,86	6 849,19	34%	1%
Dépenses de gestion courante	6 676,47	10 251,66	6 767,81	66%	1%
011 - Charges à caractère général	2 160,98	3 005,55	2 230,46	74%	3%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	548,11	915,93	576,60	63%	5%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	3 967,38	5 930,18	3 716,20	63%	-6%
014 - Atténuations de produits		400,00	244,55	61%	
Autres dépenses de fonctionnement	92,82	10 168,20	81,38	1%	-12%
66 - Charges financières	92,82	90,29	81,38	90%	-12%
67 - Charges exceptionnelles				n/a	n/a
68 - provisions		10 077,91	-	0%	n/a
Dépenses d'ordre	171,56	13 992,85	356,63	3%	108%
023 - Virement à la section d'investissement	-	13 636,23	-	0%	n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	171,56	356,63	356,63	100%	108%
043 - Opérations ordre intérieur de la section	-	-	-	n/a	n/a
Total dépenses de fonctionnement	6 940,85	34 412,71	7 205,82	21%	4%
002 Déficit de fonctionnement reporté de N - 1	-	-	-	n/a	n/a
Total des dépenses d'exploitation cumulées	6 940,85	34 412,71	7 205,82	21%	4%

Les dépenses totales d'exploitation de l'exercice 2021 s'élèvent à 7 206 k€, soit une augmentation globale de 4% par rapport à 2021. Elles se décomposent comme suit :

- ✓ Les charges à caractère général (chapitre 011), elles s'élèvent à 2 230K€ avec un taux d'exécution de 74% ;
- ✓ Les charges de personnel (chapitre 012), elles s'établissent à 577 k€, en augmentation de 5% par rapport à 2021 ;
- ✓ Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 3 716 k€ avec un taux d'exécution de 63% et une baisse de 6% par rapport à 2021. Cette faible exécution s'explique principalement par la montée en charge progressive des EPAGES. En effet, ces derniers ont été constituées en 2022, la Métropole a transféré certaines compétences de la GEMAPI à ces derniers tels que :
 - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
 - L'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
 - La défense contre les inondations et contre la mer ;
 - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des Zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2021	Total "voté" 2022	CA 2022	Taux d'exécution 2022	Evolution CA 2021/2022 en %
Dépenses réelles	1 902,49	14 041,41	1 569,63	11%	-17%
Dépenses d'équipement	1 824,00	9 272,17	1 502,29	16%	-18%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	-	-	-	n/a	n/a
204 - Immobilisations incorporelles	-	-	-	n/a	n/a
21 - Immobilisations corporelles	-	-	-	n/a	n/a
23 - Immobilisations en cours	-	-	-	n/a	n/a
Opérations d'équipement	1 824,00	9 272,17	1 502,29	16%	-18%
Dépenses financières	78,49	4 769,25	67,35	1%	-14%
16 - Emprunts et dettes assimilées	78,49	69,25	65,95	95%	-16%
27 - Autres immobilisations financières	-	4 700,00	1,40	0%	n/a
Dépenses d'ordre	1 428,02	861,74	109,77	13%	-92%
040 - Opérations de transfert entre sections	3,20	3,20	3,20	100%	0%
041 - Opérations patrimoniales	1 424,82	858,54	106,57	12%	-93%
Total dépenses d'investissement	3 330,51	14 903,15	1 679,40	11%	-50%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté	544,66	1 702,59	1 702,59	100%	213%
Total des dépenses d'investissement cumulées	3 875,17	16 605,75	3 381,99	20%	-13%

Les dépenses réelles ont été exécutées à hauteur de 20%, soit un montant de 1 570 k€.

S'agissant des opérations équipements brut d'un montant de 1 502 k€, elles se sont décomposées notamment :

- 938 k€ de crédits relatifs aux travaux d'urgence des bassins versants ;
- 477 k€ de crédits relatifs aux acquisitions foncières ;
- 399 k€ de crédits relatifs au bassin versant de la Cadière.
- 211 k€ de crédits relatifs aux bassins versant de Touloubre ;
- 172 k€ de crédits relatifs aux bassins versants de l'Huveaune ;
- 59 k€ de crédits relatifs au bassin versant de Bolmon ;
- 22 k€ de crédits relatifs à la gestion des milieux aquatiques 2018-2022 ;
- 13 k€ de crédits relatifs aux préventions des inondations ;

Les opérations d'ordre se sont élevées à 106 k€, soit un taux de réalisation de 12% par rapport aux crédits inscrits.

S'ajoute à ces dépenses, le déficit reporté 2021 de 1 702 k€.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2021	Total "voté" 2022	CA 2022	Taux d'exécution 2022	Evolution CA 2021/2022 en %
Recettes réelles	576,20	1 754,35	2 017,04	115%	250%
Recettes d'équipement	0,00	0,00	262,68	n/a	n/a
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)			237,40	n/a	n/a
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	-	-	-	n/a	n/a
23- Immobilisations en cours			25,28		
Recettes financières	576,20	1 754,35	1 754,35	100%	204%
10- Dotations, fonds divers,réserves	576,20	1 754,35	1 754,35	100%	204%
024- Produits des cessions d'immobilisations					n/a
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	n/a	n/a
Recettes d'ordre	1 596,38	14 851,39	463,19	3%	-71%
021 - Virement de la section de fonctionnement		13 636,23		0%	108%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	171,56	356,63	356,63	100%	-93%
041 - Opérations patrimoniales	1 424,82	858,54	106,57	12%	14%
Total recettes d'investissement	2 172,58	16 605,75	2 480,23	15%	14%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	-	-	-	n/a	14%
Total des recettes d'investissement cumulées	2 172,58	16 605,75	2 480,23	15%	14%

Pour l'exercice 2022, les recettes d'investissement augmentent de 14% pour s'établir à 2 480 k€ contre 2 172 k€.

Elles sont constituées en majeure partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 1 702 k€ et dans une moins grande mesure des recettes d'ordre pour un montant de 463 k€.